

## ► Informations générales

Cours	
<b>Sigle et titre</b>	<b>PSY6028</b>
<b>Titre long</b>	<b>Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche</b>
<b>Nombre de crédits</b>	3
<b>Trimestre et année</b>	Hiver 2026
<b>Horaire et local</b>	Mercredi de 12h30 à 15h30 <i>** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant.</i>
<b>Mode de formation</b>	Présentiel
<b>Description courte</b> (selon l'annuaire UdeM)	« Problèmes méthodologiques et éthiques dans la production et la diffusion des recherches en psychologie. Science et pseudoscience. Avantages et dangers du journalisme scientifique : libre accès, biais de publication, journaux prédateurs ».
<b>Préalables</b>	Méthodologie scientifique I
<b>Site StudiUM</b>	<a href="https://studium.umontreal.ca">https://studium.umontreal.ca</a>

Enseignant(e)	
<b>Nom et titre</b>	Audrey-Ann Deneault, Ph.D.
<b>Coordonnées</b>	<a href="mailto:audrey-ann.deneault@umontreal.ca">audrey-ann.deneault@umontreal.ca</a>
<b>Disponibilités</b>	La professeure est disponible avant et après les classes pour discussions et répondre aux questions.

Auxiliaire d'enseignement	
<b>Nom</b>	Emy Beaumont et Christina Kim-Shin
<b>Coordonnées</b>	<a href="mailto:emy.beaumont@umontreal.ca">emy.beaumont@umontreal.ca</a> ; <a href="mailto:christina.kim-shin@umontreal.ca">christina.kim-shin@umontreal.ca</a>
<b>Disponibilités</b>	Des rencontres individuelles ou en petits groupes peuvent être organisées avec les auxiliaires.

## ► Apprentissages visés

Objectifs généraux
L'objectif principal de ce cours est d'informer les étudiants des nouveaux enjeux essentiels en recherche en psychologie et en santé mentale. Il vise également à considérer les nouvelles méthodes mises en place pour assurer une recherche de grande qualité en psychologie.

Objectifs d'apprentissage
L'objectif d'apprentissage principal de ce cours est de développer un esprit critique de la méthodologie scientifique en recherche en psychologie et santé mentale et développer la capacité d'évaluer rapidement si un protocole expérimental, une analyse statistique ou un article scientifique présente un faible indice de reproductibilité. Le second objectif d'apprentissage est de développer une méthode de travail qui permet de mettre en place une recherche scientifique de très grande qualité, tout en

---

suivant les nouveaux principes de l'accès ouvert en recherche scientifique. À la fin du cours, l'étudiant devrait être apte à distinguer 1) les faits scientifiques des faits pseudoscientifiques ; 2) un journalisme scientifique de qualité versus les fausses nouvelles ; 3) un article présentant un faible indice de reproductibilité versus un article à fort probabilité de reproductibilité et être apte à écrire une bonne demande de subvention, ainsi qu'à réviser de manière adéquate, objective et méthodologique une demande de subvention. À la fin de ce cours, l'étudiant désirant poursuivre une carrière scientifique devrait être apte à entreprendre ou à poursuivre son éducation post-graduée en utilisant les préceptes de la nouvelle « science ouverte » et à maximiser sa performance scientifique à l'aide de ces nouvelles connaissances.

---

## Compétences développées

-Pensée critique ; -Sens de l'objectivité ; -Capacité de profiter de la communauté scientifique ; - Capacité d'écrire une bonne demande de bourse et/ou de subvention ; -Capacité d'évaluer objectivement une demande de bourse et/ou de subvention ; -Plus grande facilité à écrire un article scientifique ; -Plus grande facilité à défendre l'intégrité en recherche scientifique ; - Développement du sens de l'éthique en recherche scientifique.

---

► **Calendrier**

Séances et dates	Thèmes	Activités	Travaux
<b>Cours 1</b> 7 janvier 2026	Introduction au cours et description de la carrière professorale	- Présentation du plan de cours - La carrière professorale : Qu'est-ce que ça implique ?	-
<b>Cours 2</b> 14 janvier 2026	Science versus Pseudoscience	-Comment distinguer la science de la pseudoscience - Comment faire preuve de discernement et cultiver un esprit critique	Présentation du travail #1 (à remettre sur Studium pour le 11 février 2026) <i>Dépôt sur Studium d'un document explicatif pour le travail #1</i>
<b>Cours 3</b> 21 janvier 2026	Le transfert des connaissances et le journalisme scientifique	-Première partie par la professeure : <ul style="list-style-type: none"> <li>Historique de la notion de « transfert des connaissances » en recherche scientifique</li> </ul> -Deuxième partie par Renaud Manuguerra-Gagné, Journaliste scientifique à Radio-Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>Comment les connaissances scientifiques sont transférées et présentées au public par le biais du journalisme scientifique</li> </ul>	-
<b>Cours 4</b> 28 janvier 2026	Crise de la reproductibilité	-Les « affirmations extraordinaires » -Les doutes s'installent sur la validité des données scientifiques en psychologie -La découverte du « p-hacking »	-
<b>Cours 5</b> 4 février 2026	Méconduite scientifique et pratiques de recherche questionnables	-La méconduite scientifique versus les pratiques de recherche questionnables -Principes de la conduite responsable en recherche	-
<b>Cours 6</b> 11 février 2026	Remèdes structureaux proposés pour pallier la crise de la	-La « science ouverte » (Open Science) et le pré-enregistrement -Changer les comportements	Remise du travail #1 sur Studium avant midi

	reproductibilité et les pratiques de recherche questionnaires	-Remèdes statistiques -Remèdes organisationnels	
<b>Cours 7</b> 18 février 2026	L'utilisation de l'intelligence artificielle en recherche	-Application potentielles -Limites éthiques et technologiques -Transformation potentielle des carrières scientifiques et cliniques	-
<b>Cours 8</b> 25 février 2026	Les demandes de subvention	-Survol des programmes subventionnaires -Les clés du succès pour une bonne demande de subvention -Les pièges à éviter -Comment évaluer le travail de nos pairs avec objectivité	Présentation du travail #2 (à remettre sur Studium pour le 17 avril 2026 avant minuit)
<b>Période d'activités libres</b> 4 mars 2026		Pas de cours	-
<b>Cours 9</b> 11 mars 2026	Méconduite interpersonnelle en recherche	-Dynamiques interpersonnelles qui compromettent l'intégrité du milieu de recherche : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Harcèlement et discrimination</li> <li>• Sexisme et méconduite sexuelle</li> <li>• Racisme</li> <li>• Âgisme</li> <li>• Capacitisme</li> </ul> -Comment bâtir un environnement inclusif et sécuritaire	-
<b>Cours 10</b> 18 mars 2026	La recherche « avec » et non « sur » les participants	- La co-création et le modèle du patient-partenaire pour augmenter la validité de nos études -Comment concevoir des études inclusives -Formuler des questions de recherche non stigmatisantes -Travailler avec des communautés minorisées ou en situation vulnérable	-

<p><b>Cours 11</b> 25 mars 2026</p>	<p>Au-delà de l'académique : organismes subventionnaires et transfert de connaissances</p>	<p>Conférence invitée de Julie Dirwimmer, Conseillère principale, relations science &amp; société - Bureau du scientifique en chef du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire carrière au sein des organismes subventionnaire de la recherche scientifique</li> <li>•</li> </ul> <p>Conférence invitée de Catherine Raymond, Ph.D., Co-créatrice du podcast « Selon une étude »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire carrière en transfert des connaissances ?</li> </ul>	<p>-</p>
<p><b>Cours 12</b> 1<sup>er</sup> avril 2026</p>	<p>Au-delà de l'académique : Innovation, commercialisation et recherche</p>	<p>Conférence invitée de Laurence Dumont, Ph.D.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interactions gouvernement – université – industrie</li> <li>• Recherche subventionnée par des compagnies privées</li> <li>• Recherche clinique</li> <li>• Transfert de connaissances en industrie</li> <li>• <i>Open innovation</i></li> <li>• Brevets / Entrepreneuriat</li> <li>• Biais propres à la recherche en industrie</li> </ul>	<p>Présentation de l'examen (révision par les pairs) et exemple de subvention à évaluer déposé sur Studium</p>
<p><b>Cours 13</b> 8 avril 2026</p>	<p>Au-delà de l'académique : La recherche pharmaceutique</p>	<p>Conférence invitée de Patrice Roy, Ph.D., Consultant et ex-chef des affaires médicales chez Pfizer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La carrière en recherche pharmaceutique</li> <li>• Déconstruire les a-prioris liés à la recherche pharmaceutique</li> </ul>	<p>-</p>
<p><b>Cours 14</b> 15 avril 2026</p>	<p>Activités libres (pas de cours)</p>		<p>Le Travail #2 doit être remis le 17 avril 2026, avant minuit</p>
<p><b>Examen final en classe</b> 22 avril 2026</p>		<p>-Évaluation de deux demandes de subvention d'étudiants-collègues</p>	

► **Évaluations**

Moyens	Critères	Dates	Pondération
<p><b>Travail #1</b> Évaluation d'une « affirmation extraordinaire »</p> <p>Équipe de 2 à 4</p> <p>Travail de 3 à 5 pages</p>	<p>Le but de ce travail est de choisir parmi 3 choix d'articles de journal présentant une « affirmation extraordinaire » et</p> <p>1) de retrouver le communiqué de presse et l'article scientifique original cité par l'article de journal pour</p> <p>2) évaluer la qualité de la chaîne de communication scientifique du chercheur jusqu'au grand public en lien avec les notions vues dans le cours</p>	11 février 2026, avant midi	20%
<p><b>Travail #2</b> Écriture d'une demande de subvention</p> <p>Équipe de 2 à 4</p> <p>Travail de 5 pages</p>	<p>-Ce travail consiste à rédiger une demande de subvention de 5 pages comme si vous étiez des chercheurs qui collaborent pour obtenir des fonds d'un organisme subventionnaire afin de réaliser ce projet. Cette demande doit être rédigée en équipe, puisque l'objectif de ce travail est de développer vos compétences en tant que chercheurs et qu'il est très rare qu'un chercheur rédige une demande de subvention seul.</p> <p>-En sciences, nous sommes toujours évalués par les pairs, c'est donc également de cette façon que votre travail sera évalué. Voici la pondération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 % de la note sera basée sur les <b>révisions d'au moins 3 de vos pairs</b>. C'est-à-dire que votre demande de subvention sera évaluée par au moins 3 collègues de classe lors de l'examen final qui vous attribueront chacun une note. (NB : Si nous observons une variation trop élevée entre les résultats de ces 3 révisions, nous ferons les ajustements nécessaires).</li> <li>• 70% de la note sera basée sur <b>notre révision de votre demande de subvention</b></li> <li>• 5% de votre note peut être ajustée selon l'auto-évaluation du travail des membres de votre équipe. Vous devrez évaluer (en %) la contribution de chacun au travail et décrire celle-ci. Nous nous attendons à ce que chaque étudiant ait réalisé une part équivalente du travail pour obtenir ce 5%.</li> </ul>	17 avril 2026, avant minuit	40%
<p><b>Examen en classe</b></p>	<p>-Cet examen se déroulera en classe de façon individuelle. Vous aurez à entrer dans le rôle d'un réviseur scientifique et à évaluer <u>constructivement</u> 2 demandes de subvention rédigées par vos collègues de classe et présentées à vous de manière anonymisée. L'attribution des demandes de subventions à corriger sera déterminée de manière aléatoire préalablement à l'examen.</p>	22 avril 2026	30%

-Cet examen vous mènera donc à appliquer les notions vues au courant de la session et à utiliser votre jugement critique afin d'évaluer la qualité méthodologique des demandes de subvention en lien avec la crise de la reproductibilité selon une grille d'évaluation qui vous sera fournie (revue de littérature, objectifs, hypothèses, méthodes, analyses, faisabilité, etc.). La note associée que vous recevrez à cet examen sera la correction que nous ferons de l'une de vos deux révisions prise au hasard. Cette évaluation sera notée en fonction de son objectivité, capacité à mettre en pratique les notions apprises en classe et son approche constructive.

<b>Participation</b>	Points de participation pour la présence en classe. <i>Note</i> : Vous pouvez ainsi vous abstenir à 1 cours sans pénalité. Pour toute autre absence, vous devez contacter le Département selon la procédure normale pour une absence à une évaluation	Toute la session	10%
----------------------	--	------------------	-----

**Attention !** Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Consignes et règles pour les évaluations

**Lieu de dépôt des travaux** Les travaux sont à remettre en ligne via StudiUM.

**Matériel autorisé aux examens** Aucun matériel n'est autorisé pendant les examens.

## ► Ressources

### Manuel(s), texte(s) ou autre(s) ressource(s) obligatoire(s)

**Documents (obligatoires)** Une liste de références non-obligatoires sera remise aux étudiant-es via StudiUM.

### Ressources complémentaires

**Guides**  
 Guide de formatage APA : <https://apastyle.apa.org/style-grammar-guidelines>  
 Guide sur la recherche d'articles scientifiques : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/trouver-evaluer/sofia>  
 Guide sur la vulgarisation scientifique : <https://www.scribbr.fr/article-scientifique/vulgarisation-scientifique/>

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie> . Vous trouverez aussi un modèle de la page de présentation officielle d'un travail au Département de psychologie.

# Plan de cours

**Attention !** Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

## Consignes et règles concernant les évaluations

### Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE\_Absence\_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE\_Delai\_remise\_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

# Plan de cours

## Seuil de réussite exigé dans un cours

**Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)  
**Cours avec barème succès ou échec (S/E) :** À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.  
(\* ) Voir barème de notation à la fin du présent document.

## Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

## Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

## Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

### Mesures

### d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

**IMPORTANT :** Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**\*\* AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie \*\***

# Plan de cours

## Utilisation des technologies en classe

### Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

## Soutien à la réussite

*De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.*

### Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

### Aide en français

<https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

### Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

### Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

### Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

# Plan de cours

## Intégrité, fraude et plagiat

*À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.*

### Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

### Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

### Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

### Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

## Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

*À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.*

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

# Plan de cours

## Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

## Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

## GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
  - PSY40001/PSY40002
  - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)